



Description des données

Agglomérations de la Suisse : Géodonnées généralisées

Édition 2026

Neuchâtel, 2026

Editeur : Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements : geostat@bfs.admin.ch
Rédaction : GEOSTAT
Domaine thématique : 00 Bases statistiques des généralités

Concept Mise en page : Section PUB
Télécharger le document : www.statistik.ch
Copyright : OFS, Neuchâtel 2026
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

Table des matières

1.	Aperçu	3
2.	Description des variables	4
3.	Généralisation	5

1. Aperçu

Le produit "Agglomérations de la Suisse : géodonnées généralisées" met à disposition depuis 2017 les géométries vectorielles des agglomérations et des centres hors agglomérations de la Suisse. Les données sont créées sur la base des jeux de données swissBOUNDARIES3D et swissTLMRegio de swisstopo et sont actualisées chaque année.

Deux sous-produits sont proposés avec des niveaux de détail et des entités différents :

	G1	K4
Étendue	CH + communes d'agglomération transfrontalières	CH
Entités	Communes	Agglomérations
Cadre temporel	2017-2026	2017-2026
Niveau de détail des géométries	Précision moyenne	Précision la plus faible
Convient pour	Cartes thématiques régionales	Cartes thématiques de la Suisse
Enclaves de communes	Inclus si > 25ha	Non inclus

Les géométries des niveaux G1 et K4 sont visualisables et téléchargeables dans l'[application des communes suisses](#). Les géométries et attributs des agglomérations au niveau G1 sont téléchargeables sur data.geo.admin.ch,

1. Limites des agglomérations G1 :

Géométries simplifiées des agglomérations suisses mises à jour annuellement depuis 2017. Ce jeu de données se prête bien à la création de cartes thématiques à des échelles plus grandes (env. 1:250'000 à 1:500'000), permettant de visualiser des données statistiques ou autres des agglomérations.

2. Limites des agglomérations K4 :

Géométries simplifiées des agglomérations suisses mises à jour annuellement depuis 2017. Ce jeu de données se prête bien à la création d'une multitude de cartes thématiques à petites échelles (environ 1:500'000 et moins) permettant de visualiser des données statistiques ou autres des agglomérations.

1.1 Informations clés

Zone couverte / Entités représentées

G1 : Communes politiques des agglomérations et communes centrales hors agglomérations de la Suisse, y compris les communes étrangères faisant partie d'une agglomération transfrontalière.

K4 : Agglomérations et communes centrales hors agglomérations de la Suisse, sans les communes étrangères faisant partie d'une agglomération transfrontalière.

Lacs > 5km²

Contrairement à swissBOUNDARIES3D, l'OFS renonce à une représentation stricte de la situation juridique pour les limites généralisées. Les surfaces communales situées dans un lac >5 km² sont délimitées de manière uniforme par rapport aux surfaces communales ou d'agglomération. De cette manière, les surfaces publiées des communes ou des agglomérations peuvent également être utilisées pour le calcul de paramètres statistiques (p. ex. densité de population), sans qu'il y ait de distorsions entre les communes ou les agglomérations avec ou sans part de lac.

Les rives des lacs étant restées stables ces dernières années, la zone des lacs >5 km² n'avait pas été actualisée depuis 2017. Afin de tenir compte des changements survenus sur les rives des lacs ces dernières années, cette zone a été actualisée en 2023. Pour la délimitation des lacs >5 km², la couche "Eaux stagnantes" du swissTLM3D a été utilisée de 2017 à 2022. En 2023, la couche "TLM_BODENBEDECKUNG" du swissTLM3D a été utilisée pour la délimitation des lacs. Les entités sont chacune représentées par leur surface totale en 2D sous forme de polygones multipatch.

Espace à caractère urbain

L'espace à caractère urbain 2012 comprend les agglomérations et deux autres catégories d'espace à caractère urbain, les communes multi-orientées et les centres hors agglomérations, les communes multi-orientées n'étant pas comprises dans ce jeu de données.

La définition statistique des espaces urbains est réalisée par l'OFS depuis plus d'un siècle et a pour objectif de mesurer l'urbanisation. Des comparaisons spatiales entre des zones urbaines institutionnellement non homogènes sont ainsi rendues possibles. La répartition des communes de Suisse s'effectue selon des critères définis de manière uniforme (essentiellement la densité de population ou d'emplois, le contexte architectural, le nombre minimal d'habitants et les flux de pendulaires).

Définition de l'agglomération

Les agglomérations sont définies par l'OFS selon des critères statistiques afin de permettre une comparaison spatiale entre les zones urbaines.

Les agglomérations sont des ensembles de communes à caractère urbain comptant au total plus de 20'000 habitants (y compris les équivalents en nuitées). Elles se composent d'un centre dense et ont en règle générale une couronne. Pour la délimitation des couronnes, on utilise des données sur l'intensité des flux pendulaires vers les centres.

Le calcul des agglomérations se base actuellement sur la définition élaborée en 2012. Il existe deux versions de cette définition, la première basée sur des données du début des années 2010 et la seconde, actuellement en vigueur, basée sur des données du début des années 2020.

Définition des communes centrales en dehors des agglomérations

D'autres catégories urbaines sont définies en dehors des agglomérations, notamment des centres situés en dehors des agglomérations.

La méthode détaillée pour définir ces catégories urbaines se trouve dans les rapports explicatifs "Espace à caractère urbain 2012" et "Mise à jour 2020 des découpages spatiaux non institutionnels".

Cadre temporel :

Tous les états des communes ou des agglomérations depuis le 01.01.2017 sont inclus. Vous trouverez des informations plus détaillées sur les états des communes et leur évolution dans le document [Répertoire historique des communes de Suisse](#). Des données complémentaires sur les communes (d'agglomération) historisées et leurs mutations ainsi que des indicateurs géographiques sont disponibles dans l'[application des communes suisses](#).

Niveau de détail G1

G1 : Représentation simplifiée (généralisée) des limites administratives avec une densité d'information réduite. Convient pour des représentations cartographiques à des échelles d'environ 1:250'000 à 1:500'000.

K4 : Représentation très simplifiée des limites administratives pour les cartes à petite échelle dans une fourchette d'environ 1:500'000 à 1:2'000'000.

Des informations détaillées sur les niveaux de détail mentionnés ici se trouvent au chapitre 3.

Domaine d'utilisation

Pour des représentations variées à des échelles réduites ainsi que pour le traitement de questions thématiques, il est souvent souhaitable de disposer de limites administratives ou de régions d'analyse présentant un faible degré de détail.

- Création de cartes thématiques :

Création de cartes des agglomérations (en partie transfrontalières) et de la Suisse

- Séries chronologiques et analyses statistiques :

Étude des évolutions et des tendances des agglomérations au fil du temps.

Mise à jour

Les données sont actualisées chaque année en début d'année sur la base du jeu de données swissBOUNDARIES3D et swissTLMRegio. Les effectifs actuels des agglomérations sont alors ajoutés. Si nécessaire, des corrections et des améliorations sont apportées à l'ensemble de la série chronologique.

Système de référence

MN95 (EPSG : 2056) est le système de coordonnées suisse avec le cadre de référence Mensuration nationale 1995 et est le système de référence primaire de ce jeu de données.

Propositions d'amélioration

Nous espérons que ce produit répondra à vos besoins et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires, suggestions d'amélioration ou messages d'erreur en les envoyant à geostat@bfs.admin.ch.

1.2 Fichiers

Format

Les données vectorielles (polygones multipatch) sont disponibles en 3 formats : shapefile, geopackage et geojson.

Noms de fichiers

Ci-dessous, un exemple général de nom de fichier pour un état (temporel) :

- generalisierte-grenzen_agglomerationen_g1_YYYY-MM-DD_definitionYYYY_2056

où

- **g1** : niveau de détail G1
- **YYYY-MM-DD** : Date de référence de l'état temporel (p. ex. 20260101 pour le 01.01.2026)
- **definitionYYYY** : si plusieurs versions sont proposées par état des données. Version de la définition de l'agglomération. Jusqu'à l'état des données 2021, uniquement la version 2012, à partir de 2022, la version 2020 et la version 2012.
- **2056** : système de coordonnées suisse MN95

Ainsi, par exemple, pour le shapefile avec le degré de détail G1 pour l'état des communes au 01.01.2026 selon la définition de l'agglomération version 2020, on obtient ce qui suit :
generalisierte-grenzen_agglomerationen_g1_2026-01-01_definition2020_2056

2. Description des variables

Cette description est complétée par la liste des variables fournie avec ce produit, qui contient entre autres les types de données des variables ainsi que des listes de codes pour cer-

taines variables. Le sous-produit G1 contient toutes les variables décrites ci-après, le sous-produit K4 uniquement les variables "AGGLNAME" et "AGGLNR".

- GDENR : numéro de commune OFS étendu

Numéro de commune de l'OFS. Les communes étrangères faisant partie d'une agglomération transfrontalière sont désignées par la combinaison du code ISO du pays correspondant (DE, FR, IT, AT) et du numéro de commune officiel géré par Eurostat, séparés par un trait de soulignement ("_").

- GDENAME : nom officiel de la commune étendu

Conformément à l'art. 19, al. 1, de l'ordonnance sur les noms géographiques, le répertoire officiel des communes fait foi pour l'orthographe des noms de communes. Les noms et numéros de communes qui y figurent sont contraignants pour les autorités. Complété ici par les noms des communes étrangères.

- CODE_ISO : code du pays

Code ISO du pays auquel appartient la commune.

- AREA_HA

La surface correspond à la surface totale de la commune sans les parties situées dans un lac > 5 km². Il s'agit des surfaces des communes projetées sur une surface plane : La surface réelle, qui tiendrait compte de la topographie du terrain, n'est pas calculée.

-ACODE (G1) / AGGLNR (K4)

Code/numéro de l'agglomération ou du centre hors agglomération. Les codes de ces zones correspondent au numéro de commune de la ville-centre de la zone, précédé du préfixe "T_" en cas de caractère transfrontalier ou d'un chiffre "9" pour les centres hors agglomération.

-ACAT

L'attribut ACAT permet d'indiquer la catégorie de chaque commune d'agglomération et commune centrale selon la définition "Espace à orientation urbaine version 2020 (jusqu'à l'état des données 2021 version 2012)". Comme la catégorie "commune multi-orientée" (ACAT = 5) ne peut pas être attribuée à une seule agglomération, elles ne sont pas incluses dans ce produit de géodonnées pour des raisons de clarté.

-ANAME (G1) / AGGLNAME (K4)

Désignation de l'agglomération ou du centre hors agglomérations.

Coordonnée du centre

La coordonnée du centre d'une commune est la coordonnée de son principal centre socio-économique, arrondi à la centaine de mètres. Pour les autres unités territoriales, il s'agit du centroïde géométrique, également arrondi à 100 mètres. Si le centroïde est situé en dehors de l'unité territoriale, on

utilise à la place le point le plus proche du centroïde à l'intérieur du polygone.

- E_CNTR : Coordonnée hectométrique est de la coordonnée centrale

- N_CNTR : Coordonnée nord hectométrique de la coordonnée centrale

3. Généralisation

La généralisation se base sur les géométries non généralisées (G0) de l'année 1850. Les états postérieurs au 01.01.1850 sont créés par reconstruction sur la base des mutations décrites dans la liste historisée des communes de Suisse. Les autres unités administratives généralisées sont créées par agrégation des géométries communales.

- Généralisation G1

La généralisation G1 a été réalisée avec le logiciel FME (version 2022.1.2.0) en deux étapes et 30 itérations au total :

1. L'outil Generalizer a permis de déterminer un nouveau positionnement des points de vertex à l'aide de l'algorithme NURBfit (Smooth).
2. Ensuite, le nombre de nœuds a été réduit à l'aide de l'algorithme de Douglas-Peucker.

Après la généralisation automatique, des ajustements manuels supplémentaires ont été effectués. Certaines limites de communes contiguës à des lacs ont été retravaillées manuellement. Les polygones représentant des enclaves de communes d'une superficie inférieure à 25 ha ont été supprimés.

- Généralisation K4

Le niveau de généralisation K4 est atteint en trois étapes par les algorithmes Aggregate, Smooth et Simplify.

1. Au moyen d'agrégats, les surfaces distantes de moins de 100 mètres sont regroupées en une seule surface. Les polygones dont la surface est inférieure à un hectare sont supprimés.
2. Smooth permet ensuite de lisser les lignes de démarcation à l'aide de la méthode PEAK avec une tolérance de 50m.
3. Avec Simplify, le nombre de points est réduit. Les points superflus sont supprimés avec la méthode "POINT REMOVE" avec une tolérance de 200m.

Les enclaves étrangères et les petites enclaves de communes ne sont pas représentées dans le niveau de généralisation K4.